

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 – 04**  
**Séance du Vendredi 17 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 17 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame SAEZ RICCIARD Célia a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	04

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence,

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), VENTURINI Dominique (Pouvoir à Marie-Ange PERGOLA)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, LUCIANI Jean Emmanuel

Date de la convocation : 10 février 2023

Date d'exécution : 20 février 2023

Date de publication : 28 février 2023

**Objet : CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS**

Le président rappelle que par délibération n° 2021-72 en date du 03 décembre 2021, le conseil municipal a autorisé un renouvellement de la convention annuelle signée avec la fondation « 30 MILLIONS D'AMIS » en vue de maîtriser le développement des populations de chats sans propriétaire identifié et trouvés errants sur le territoire communal ainsi que le versement à cet organisme d'une participation représentant 50 % du coût des actions mises en œuvre.

Il est proposé au conseil municipal de poursuivre la collaboration de la commune avec la fondation pour une nouvelle période d'un an et d'attribuer à la fondation une participation d'un montant de 900 € pour l'année 2023. La participation ainsi versée à la fondation représenterait 50% du coût de la prise en charge de 20 chats (Stérilisation/Puçage), évalué à 1800 €.

Le président soumet à l'approbation du conseil le projet de la convention qui pourrait être signée avec la fondation « 30 MILLIONS D'AMIS » pour l'année 2023.

\* \* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés ;

D'approuver la convention fixant pour l'année 2023 les modalités de la collaboration de la commune avec la fondation « 30 MILLIONS D'AMIS » en vue de maîtriser le développement des populations de chats sans propriétaire identifié et trouvés errants sur le territoire communal,

D'approuver, en exécution de la convention précitée, le versement à la fondation d'une participation de 900 € représentant 50% du coût de la prise en charge de 20 chats (Stérilisation/Puçage), évalué à 1800 €.

D'autoriser le maire à signer la convention dont il s'agit ;

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 011 (Compte 622) du budget de la commune pour 2023.

**Délibération N° 2023 – 04 : CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>					
PAOLI SIMON Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à D. LUCIANI</b>	X				 Dominique LUCIANI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à M.A. PERGOLA</b>	X				 Marie-Ange PERGOLA
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à J.F. BONIFACI</b>	X				 Jean-François BONIFACI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le président de séance,

Le Maire,  
Ange-Joseph FRATICELLI

